



LUTTER CONTRE LE DÉTERMINISME SOCIAL DANS LA SPHERE EDUCATIVE

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES

FAITES SUR LA THÉMATIQUE

Lors de l'Examen Périodique Universel en 2018, l'Etat français a accepté cinq recommandations concernant la réduction de l'impact de l'origine sociale des enfants sur leurs résultats scolaires et l'accès à l'école pour tous.

Le Comité des droits de l'enfant a recommandé en 2016 à l'État français de « renforcer sa réforme de l'éducation afin de réduire l'incidence de l'origine sociale des enfants sur leurs résultats scolaires » mais aussi de « faire de l'éradication de la pauvreté des enfants une priorité nationale et d'allouer les ressources humaines, techniques et financières nécessaires aux programmes visant à soutenir les enfants et les familles les plus démunies ».

La CIDE énonce dans son article 28 que « chaque enfant a droit à l'éducation et à des possibilités d'apprentissage de qualité ». L'Objectif de Développement Durable 4 vise à assurer à tous une « éducation équitable, inclusive et de qualité, et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

CADRE

NATIONAL

La loi du 26 juillet 2019 impose l'instruction obligatoire à 3 ans, entend lutter par ce biais contre les inégalités et crée un service public de l'école inclusive. La Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2018-2022) avait pour objectif de prévenir les inégalités dans les apprentissages dès le plus jeune âge. En 2022, le Comité d'évaluation de la Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté constate : « qu'il n'y a pas d'amélioration des indicateurs d'inégalités en matière de petite enfance et de réussite éducative ». En 2023, le Pacte des solidarités est en cours d'élaboration pour prendre la suite de la Stratégie.

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 a défini une série de mesures visant à garantir aux enfants confiés « l'accès à la scolarité et à un accompagnement scolaire adapté ».

RECOMMANDATIONS

Recommandations pour combattre les inégalités dès le plus jeune âge :

- **Encourager le développement de dispositifs innovants pour accompagner les parents des plus-petits et infléchir les modalités de financement des structures ;**
- **Encourager le développement des crèches à vocation sociale et professionnelle pour accompagner les parents dans leur insertion (notamment les crèches AVIP).**

Recommandations pour donner à tous les enfants les mêmes chances en termes d'orientation :

- **Offrir un soutien à chaque jeune depuis la protection de l'enfance jusqu'à l'âge de 25 ans si nécessaire ;**
- **Renforcer les mesures pour créer du lien entre les parents et l'institution scolaire.**

1. Le recours aux modes d'accueil des enfants de 0 à 3 ans n'est ni universel ni inégalitaire

De plus, les familles en situation de précarité bien qu'elles fassent l'objet d'un soutien financier spécifique, ont un taux de recours inférieur à un mode de garde formel inférieur. Les femmes seules renoncent notamment à faire appel à des modes de garde en raison des trop grandes difficultés à concilier vie de famille et formation, emploi et injonctions sociales.

Près de 80 % des familles sous le seuil de pauvreté ne les utilisent pas.

2. Les enfants placés au sein de la Protection de l'Enfance sont plus susceptibles de vivre une déscolarisation, des retards scolaires ou des redoublements.

De plus, la temporalité des aides pousse les jeunes placés à choisir des voies de formation rapides. Les professionnels des aides anticipent souvent une fin de suivi proche de leur majorité en les orientant vers des cycles d'enseignement professionnel courts.

SOURCES

A/HRC/38/4, recommandations 145.193 (Portugal), 145.195 (Congo), 145.196 (Hongrie), 145.197 (Serbie), 145.199 (Timor-Leste)
Rapport alternatif, Apprentis d'Auteuil, 2022.
Baromètre de l'éducation Apprentis d'Auteuil, 2021.
HCFEA, « Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique », octobre 2021.
Enquête pisa 2018.
Revue de littérature, « La scolarité des enfants protégés », ONPE, septembre 2022.

Aujourd'hui, un enfant sur cinq vit dans une famille pauvre en France, un des pays de l'OCDE où « le lien entre le statut socio-économique et la performance scolaire est le plus fort. »

L'absence de solution de garde rend d'autant plus difficile le rôle d'éducateur des familles les plus vulnérables. Le temps consacré à l'enfant pour l'accompagner dans son développement est réduit car ces familles sont souvent dans des situations de survie qui ne leur permettent que de répondre aux besoins physiologiques des enfants, cela dès la toute petite enfance et l'absence de mode de garde peut renforcer les inégalités entre les enfants de milieux sociaux différents.

A 2 ans, parmi les enfants dont la mère a un niveau d'éducation inférieur au baccalauréat, ceux qui ont fréquenté une crèche au moins un an maîtrisent en moyenne 10 mots de plus que les enfants n'ayant pas fréquenté de crèche.

Avant d'arriver à l'école maternelle, les enfants issus de familles en situation de précarités peuvent déjà avoir des retards considérables ou être victimes de troubles non repérés ce qui peut engendrer à terme des difficultés scolaires voire du décrochage scolaire.

En 2017, 59 % des enfants placés ont redoublé au moins une fois et 39 % ont redoublé avant l'entrée au collège contre 17 % en population générale. Et, à 16 ans, 16 % des jeunes accueillis en établissement ne sont plus scolarisés contre 4 % en population générale.

Leur situation conduit les enfants placés à vivre quotidiennement avec des préoccupations très concrètes (se nourrir, se loger, travailler) avec des craintes fortes sur leur avenir.

Ainsi, à 19 ans, 8 % des jeunes placés suivaient une formation dans l'enseignement supérieur alors qu'ils étaient 52 % en population générale. Certains jeunes reproduisent aussi des schémas très ancrés avec l'impression d'avoir un destin tout tracé.